Journals

No. 51

Thursday, February 17, 2000 10:00 a.m.

Journaux

Nº 51

Le jeudi 17 février 2000 10 heures

PRAYERS

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Collenette (Minister of Transport) laid upon the Table, — Response of the government, pursuant to Standing Order 109, to the First Report of the Standing Committee on Transport, "Restructuring Canada's Airline Industry: Fostering Competition and Protecting the Public Interest" (Sessional Paper No. 8510–362–10), presented in the House on Tuesday, December 7, 1999. — Sessional Paper No. 8512–362–10–01.

INTRODUCTION OF GOVERNMENT BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Collenette (Minister of Transport), seconded by Mr. Dion (Minister of Intergovernmental Affairs), Bill C–26, An Act to amend the Canada Transportation Act, the Competition Act, the Competition Tribunal Act and the Air Canada Public Participation Act and to amend another Act in consequence, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

- by Mr. Lowther (Calgary Centre), one concerning the Canadian Charter of Rights and Freedoms (No. 362–0610), one concerning sex offenders (No. 362–0611), one concerning the tax system (No. 362–0612) and one concerning the income tax system (No. 362–0613);
- by Mr. Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys), one concerning the criminal justice system (No. 362–0614), one concerning the Senate (No. 362–0615) and one concerning the tax system (No. 362–0616):
- by Mr. Solomon (Regina Lumsden Lake Centre), one concerning the criminal justice system (No. 362–0617);

PRIÈRE

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Collenette (ministre des Transports) dépose sur le Bureau, — Réponse du gouvernement, conformément à l'article 109 du Règlement, au premier rapport du Comité permanent des transports, « Restructuration de l'industrie canadienne du transport aérien : favoriser la concurrence et protéger l'intérêt du public » (document parlementaire n° 8510–362–10), présenté à la Chambre le mardi 7 décembre 1999. — Document parlementaire n° 8512–362–10–01.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Collenette (ministre des Transports), appuyé par M. Dion (ministre des Affaires intergouvernementales), le projet de loi C–26, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada, la Loi sur la concurrence, la Loi sur le Tribunal de la concurrence et la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada et modifiant une autre loi en conséquence, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Présentation de pétitions

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées :

- par M. Lowther (Calgary–Centre), une au sujet de la Charte canadienne des droits et libertés (n° 362–0610), une au sujet des agresseurs sexuels (n° 362–0611), une au sujet du système fiscal (n° 362–0612) et une au sujet de l'impôt sur le revenu (n° 362–0613);
- par M. Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys), une au sujet de la justice pénale (nº 362–0614), une au sujet du Sénat (nº 362–0615) et une au sujet du système fiscal (nº 362–0616);
- par M. Solomon (Regina Lumsden Lake Centre), une au sujet de la justice pénale (nº 362-0617);

924 February 17, 2000 Le 17 février 2000

food products (No. 362-0618);

— by Mr. O'Reilly (Haliburton — Victoria — Brock), one concerning parental rights (No. 362-0619).

GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the consideration of the Business of Supply.

Duceppe (Laurier — Sainte–Marie), seconded Ms. Lalonde (Mercier), moved, — That this House instruct the Legislative Committee on Bill C-20, An Act to give effect to the requirement for clarity as set out in the opinion of the Supreme Court of Canada in the Quebec Secession Reference, to hold public hearings in all regions of Quebec and Canada so as to hear as many witnesses having an interest in the Bill as possible, that the hearings be broadcast and that the Committee be given sufficient resources to hold such hearings, all in accordance with the rules and practices of the House.

Debate arose thereon.

Mr. Turp (Beauharnois — Salaberry), seconded by Mr. Ménard (Hochelaga — Maisonneuve), moved the following amendment, — That the motion be amended in the French version by adding after the word "nombre" the following:

"possible"

Debate arose thereon.

OUORUM

The attention of the Speaker was drawn to the lack of a quorum and, fewer than 20 members having been counted, pursuant to Standing Order 29(3), the bells were rung to call in the Members.

After one minute, a quorum was found.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Duceppe (Laurier — Sainte-Marie), seconded by Ms. Lalonde (Mercier), in relation to the Business of Supply;

And of the amendment of Mr. Turp (Beauharnois — Salaberry), seconded by Mr. Ménard (Hochelaga — Maisonneuve).

The debate continued.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Duceppe (Laurier - Sainte-Marie), seconded by Ms. Lalonde (Mercier), in relation to the Business of Supply;

— by Ms. Alarie (Louis-Hébert), one concerning the labelling of — par M^{me} Alarie (Louis-Hébert), une au sujet de l'étiquetage des produits alimentaires (no 362-0618);

> — par M. O'Reilly (Haliburton — Victoria — Brock), une au sujet des droits des parents (nº 362-0619).

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

(Laurier — Sainte–Marie), Duceppe M^{me} Lalonde (Mercier), propose, — Que la Chambre ordonne au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-20, Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec, de tenir des audiences publiques dans toutes les régions du Québec et du Canada afin d'entendre le plus grand nombre de témoins intéressés par ce projet de loi; que ces audiences soient télédiffusées; et que soient allouées au comité les ressources nécessaires pour la tenue de telles audiences, le tout conformément aux règles et usages de la Chambre.

Il s'élève un débat.

M. Turp (Beauharnois - Salaberry), appuyé par M. Ménard (Hochelaga — Maisonneuve), propose l'amendement suivant, Que la motion soit modifiée, dans la version française, par adjonction, après le mot « nombre », de ce qui suit :

« possible »

Il s'élève un débat.

OUORUM

Il est signalé au Président qu'il n'y a pas quorum et, moins de 20 députés étant comptés, conformément à l'article 29(3) du Règlement, la sonnerie d'appel des députés se fait entendre.

Après 1 minute, le quorum est atteint.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Duceppe (Laurier — Sainte-Marie), appuyé par M^{me} Lalonde (Mercier), relative aux travaux des subsides;

Et de l'amendement de M. Turp (Beauharnois — Salaberry), appuyé par M. Ménard (Hochelaga — Maisonneuve).

Le débat se poursuit.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Duceppe (Laurier - Sainte-Marie), appuyé par Mme Lalonde (Mercier), relative aux travaux des subsides;

February 17, 2000 Le 17 février 2000 925

And of the amendment of Mr. Turp (Beauharnois — Salaberry), seconded by Mr. Ménard (Hochelaga — Maisonneuve).

The debate continued.

At 5:15 p.m., pursuant to Standing Order 81(16), the Speaker interrupted the proceedings.

The question was put on the amendment and, pursuant to Standing Order 45, the recorded division was deferred until Monday, February 21, 2000, at the ordinary hour of daily adjournment.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:18 p.m., by unanimous consent, the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

Mr. Goldring (Edmonton East), seconded by Mr. Vellacott (Wanuskewin), moved, — That, in the opinion of this House, the government should institute national standards for veterans' health care with maintenance and special needs provisions, and have these standards agreed upon by all provinces before devolving responsibilities to any province for any portion of care. (Private *Members' Business M-13*)

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 96(1), the Order was dropped from the Order Paper.

OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), a paper deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table as follows:

- by Mr. Dion (President of the Queen's Privy Council for Canada) - Report of the Public Service Staff Relations Board for the fiscal year ended March 31, 1999, pursuant to the Public Service Staff Relations Act, R. S. 1985, c. P-35, sbs. 114(2). — Sessional Paper No. 8560-362-219-01. (Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Natural Resources and Government Operations)

PETITIONS FILED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 36, a petition certified correct by the Clerk of Petitions was filed as follows:

- by Mr. Keyes (Hamilton West), concerning international trade (No. 362-0620).

PROCEEDINGS ON ADJOURNMENT MOTION

At 6:18 p.m., pursuant to Standing Order 38(1), the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Et de l'amendement de M. Turp (Beauharnois — Salaberry), appuyé par M. Ménard (Hochelaga — Maisonneuve).

Le débat se poursuit.

À 17 h 15, conformément à l'article 81(16) du Règlement, le Président interrompt les délibérations.

L'amendement est mis aux voix et, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au lundi 21 février 2000, à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17 h 18, du consentement unanime, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

M. Goldring (Edmonton-Est), appuyé par M. Vellacott (Wanuskewin), propose, — Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait instaurer des normes nationales pour les soins de santé aux anciens combattants, y compris des dispositions en matière de suivi et de besoins spéciaux, et faire agréer ces normes par toutes les provinces avant de leur déléguer des responsabilités touchant un aspect ou l'autre des soins. (Affaires émanant des députés M–13)

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du Feuilleton.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, un document remis au Greffier de la Chambre est déposé sur le Bureau de la Chambre comme suit:

— par M. Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada) — Rapport de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique pour l'exercice terminé le 31 mars 1999, conformément à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, L. R. 1985, ch. P-35, par. 114(2). — Document parlementaire nº 8560-362-219-01. (Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent des ressources naturelles et des opérations gouvernementales)

PÉTITIONS DÉPOSÉES AUPRÈS DU GREFFIER DE LA **CHAMBRE**

Conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition certifiée correcte par le greffier des pétitions est déposée :

- par M. Keyes (Hamilton-Ouest), au sujet du commerce international (no 362-0620).

DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

À 18 h 18, conformément à l'article 38(1) du Règlement, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée.

Après débat, la motion est réputée agréée.

926 February 17, 2000 Le 17 février 2000

ADJOURNMENT

AJOURNEMENT

At 6:28 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

À 18 h 28, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.